GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, tertiaire
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de tête, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cpr
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe à diamètre limite modifié ..... cdm
Coupe à diamètre limite ..... cdl
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir ..... dcd
Coupe partielle ..... cp
Coupe partielle (dégrad ou à pied) ..... cpd
Plantation à racines nues ..... pln
Plantation en récipients ..... pre
Plantation de boutures ..... pbo
Ensemencement ..... ens
Ensemencement ..... ent
Récolte dans les lisières boisées (sécurité libres) ..... ecl

N.B. Ces interventions n'apparaissent que perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux ..... R
— — à sapin et/ou épinette blanche ..... R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge ..... R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... R (PB)
— — à pin gris ..... R (PG)
— — à sapin ..... R (SA)
— — à thuya (cèdre) ..... R (TC)
— — à mélèze ..... R (LA)
— — à épinettes ..... R (P)
Pessière ..... P
— (résineux noirs et/ou l'épin. rouge occupent plus de 75% de la portée du bois) ..... P (E)
— — à thuya (cèdre) ..... P (TC)
— — à mélèze ..... P (LA)
— — à pruche ..... P (PR)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... P (PB)
— — à pin gris ..... P (PG)
— — à sapin et/ou épinette ..... P (S)
— — à épinette noire (épinette blanche) ..... P (EB)
— — à épinette noire (épinette rouge) ..... P (ER)
— — (plantation d'épinette noire) ..... P (EP)
— — (plantation d'épinette rouge) ..... P (ER)
Sapinière ..... S
— (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse) ..... S (S)
— — à thuya (cèdre) ..... S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge ..... S (EE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... S (PB)
— — à pin gris ..... S (PG)
— — à pruche ..... S (PR)
— — à épinettes ..... S (E)
— — (plantation de sapin baumier) ..... S (SB)
Pinède à pin blanc ..... PB
— — avec pin rouge
— — et/ou rouge(s) ils occupent plus de 75% de la portée résineuse ..... PB (PR)
— — avec thuya (cèdre) ..... PB (C)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge ..... PB (EE)
— — avec pin gris ..... PB (PG)
— — avec sapin ..... PB (SA)
— — avec pruche ..... PB (PR)
— — avec sapin et/ou épinette blanche ..... PB (SE)
— — (plantation) ..... PB (P)
Pinède à pin rouge ..... PR
— (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse) ..... PR (PR)
— — avec thuya (cèdre) ..... PR (C)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge ..... PR (EE)
— — avec mélèze ..... PR (MM)
— — avec pin blanc ..... PR (PB)
— — avec pruche ..... PR (PR)
— — avec sapin ..... PR (SA)
Pinède à pin gris ..... PG
— (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse) ..... PG (PG)
— — avec épinettes noires et/ou épinette rouge ..... PG (EE)
— — avec mélèze ..... PG (MM)
— — avec pin rouge ..... PG (PR)
— — avec pin blanc ..... PG (PB)
— — avec pruche ..... PG (PR)
— — avec sapin et/ou épinette blanche ..... PG (SE)
— — (plantation) ..... PG (P)
Cédrière C
— (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse) ..... C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge ..... C (EE)
— — à mélèze ..... C (MM)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... C (PB)
— — à pin gris ..... C (PG)
— — à pruche ..... C (PR)
— — à sapin ..... C (SA)
— — à sapin et/ou épinette blanche ..... C (SE)
— — (plantation de thuya) ..... C (C)
Pruchière ..... Pr
— (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse) ..... Pr (Pr)
— — à thuya (cèdre) ..... Pr (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge ..... Pr (E)
— — à mélèze ..... Pr (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... Pr (PB)
— — à pin rouge ..... Pr (PR)
— — à pin gris ..... Pr (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche ..... Pr (SE)
— — (plantation) ..... Pr (P)
Mélèzaie ..... Mélèze
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse) ..... Mélèze
— — à thuya (cèdre) ..... Mélèze (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge ..... Mélèze (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... Mélèze (PB)
— — à pin rouge ..... Mélèze (PR)
— — à pin gris ..... Mélèze (PG)
— — à sapin ..... Mélèze (SA)
— — à sapin et/ou épinette blanche ..... Mélèze (SE)
— — (plantation de mélèze européen) ..... Mélèze (L)
— — (plantation de mélèze japonais) ..... Mélèze (J)
— — (plantation de mélèze laricin) ..... Mélèze (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Tendance feuillus	Tendance résineux
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)	F1 (S)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)	BB (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG)	BB (PG)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)	BB (PB)
— — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR)	BB (PR)
Bouleau à bouleau jaunes avec pin blanc	BJ (PB)	BJ (PB)	BJ (PB)
— — — — avec pin gris	BJ (PG)	BJ (PG)	BJ (PG)
— — — — avec résineux	BJ (R)	BJ (R)	BJ (R)
Peuplement avec sapin	P (S)	P (S)	P (S)
— — avec pin gris	P (PG)	P (PG)	P (PG)
— — avec pin blanc	P (PB)	P (PB)	P (PB)
— — avec pin rouge	P (PR)	P (PR)	P (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	P (E)	P (E)	P (E)
— — avec résineux	P (R)	P (R)	P (R)
Chênaie à chêne blanche	Ch (B)	Ch (B)	Ch (B)
Érablière rouge	Er (R)	Er (R)	Er (R)
— à pin blanc	Er (PB)	Er (PB)	Er (PB)
— à pin rouge	Er (PR)	Er (PR)	Er (PR)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	MR (F)	MR (F)
— — — sur station humide	M (FH)	MR (FH)	MR (FH)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	Fi
— d'essences tolérantes	Ft
— sur station humide	Fh
— d'essences	F
Bouleau à bouleaux blancs	B
— à bouleaux jaunes	BJ
Peuplement	E
Érablière rouge	Er
Aulnaie	Au
— à bouleaux blancs	Au (B)
— à bouleaux jaunes	Au (BJ)
— à feuillus	Au (F)
— à feuillus d'essences intolérantes	Au (Fi)
— à feuillus d'essences tolérantes	Au (Ft)
Plantation d'érable à sucre	Erp
— de bouleau jaune	Bjp
— de chêne	Chp
— de peuplier hybride	Php

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, aéroport, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle ..... cp
Coupe partielle en damier ..... cpd
Coupe partielle par bande ..... cpb
Coupe partielle plus épidémie légère ..... cpe
Chablis partiel ..... ch
Épidémie légère ..... ep
Brûlé partiel ..... br

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale ..... cf
Brûlé ..... br
Chablis total ..... ch
Épidémie sévère ..... ep
Friche ..... fr
Plantation ..... P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE :
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
120-30 "	30-120 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Je (jeune irrégulière) Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ayant 0 et 30 ans
Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 50 ans
Vieilleux irrégulier Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ayant plus de 50 ans
Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 50 ans

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
L Faible	0 à 30%	aucun
M Moyenne	31 à 60 %	m
F Forte	61 à 90 %	f
E Escarpé	91 % et plus	e

Superficie minimale de pente : 0.5 ha
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	30m	2	17m	3	10m	4	7m	5	4m	6
A	80%	A1		A2		A3		A4		A5	6
B	60%	B1		B2		B3		B4		B5	6
C	40%	C1		C2		C3		C4		C5	6
D	25%	D1		D2		D3		D4		D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

STIEG C3 (2 50% 0)
— définition
— nombre de parts
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences
— classe de pente
— origine
— classe de tolérance
— classe de densité
— type de couvert

R C3 (+50 01)

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. - D.G.R. CONSULTANTS
SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'INT. FOR.
SIGNATURE

COMPOSANTES TERRITORIALES

S 86-1
Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement
Unité de sondage 1
000 00 20*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 402 03*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 814
Municipalité 84230*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 1576 *
Région écologique 8c1
Municipalité régionale de comté : M.R.C. 850 ABITIBI

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser

Divisions territoriales en date du : 15/4/84
Déclinaison magnétique : 13° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-D-10 S.E.	32-D-9 S.O.	32-C-12 S.E.	32-C-12 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-D-7 S.E.	32-D-8 S.O.	32-C-5 S.E.	32-C-5 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-D-2 S.E.	32-D-1 S.O.	32-C-4 S.E.	32-C-4 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.

32 D/8 N.E.

Comp. forestière : 8002-8301-8506- 8901-9200-9505-9504-7508

A jour : avril 1996

Photographie aérienne : 1983
Carte forestière : Année de publication : 1984
Année de révision :

2